

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

Etaient présents : MULON M. BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. FAILLON J. PREUVOT R. THUILLET MP. DOLEZ C. DESROUSSEAU C. DELANNOY JM. DUMOULIN H. RAMEZ D. HAMADI A. GOBERT J. RIFF C. NATHIEZ V. DE MULDER A. COLLET Ch. MUSY F. SALADIN B. COLLETC.

Etaient excusés : COLOMBEL L. MOREAU G. GARNERONE L. PREVOT V.

Procurations respectives à : GOBERT J. PREUVOT R. RAMEZ D. COLLET C.

Etaient absents non excusés : SPOTO S. DEBIONNE M.

I – COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 FEVRIER 2018

Adopté à l'unanimité

II – BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Voir document en annexe 1.

Adopté par 21 pour et 4 abstentions

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Voir document en annexe 2.

IV - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Approuvé à l'unanimité.

V - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Voir document en annexe 3.

Monsieur Saladin remercie Sylvie Garçon, Catherine Philippe et Christine Dubray et Isabelle Serafini pour le travail réalisé.

VI - TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX – PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire indique qu'il est envisagé de procéder à des travaux de rénovation sur plusieurs bâtiments communaux :

- Réfection de la toiture de la mairie
- Réfection de la toiture de la salle de la Carroire
- Réparation en sous-oeuvre du transept gauche de l'église Saint Géry
- Remplacement de menuiseries de l'école maternelle
- Remplacement des menuiseries de la salle des mariages et de la porte d'entrée extérieure de la mairie.

Le plan de financement ci-dessous est adopté à l'unanimité :

TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Réfection de la toiture de la mairie	13 749,05	DETR 40%	42 573,99

TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX			
Réfection de la toiture de la salle de la carroire (cantine scolaire)	16 130,50	ADVB Département du Nord	42 573,98
Reprise en sous-oeuvre du transept gauche de l'Eglise St Géry	51 594,00	CAVM	10 643,50
Remplacement des menuiseries salle de classe et de jeux école maternelle	8 887,92		
Remplacement des menuiseries de la salle des mariage et de l'entrée extérieure de la mairie	16 073,50	Participation communale sur fonds propres	31 930,53
TOTAL HT	106 434,97		
TVA	21 286,99		
TOTAL TTC	127 722,00		127 722,00

Richard Preuvot : ce plan de financement ne vaut-il que pour les bâtiments communaux ?

Bernard Saladin : oui, nous sommes limités par le fait que 20 % du montant HT reste à notre charge.

VII - TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Il est proposé au conseil municipal de solliciter de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R. afin de financer les travaux de rénovation des bâtiments communaux.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R. afin de financer le programme de travaux susmentionné.

VIII - QUESTIONS DIVERSES